

## NON PRESENTATION D UN ENFANT APRES JUGEMENT

Par doudou06, le 15/08/2012 à 00:08

MA BELLE MERE ALCOOLIQUE A OBTENU UN DROIT DE VISITE ET D HEBERGEMENT SUR NOTRE ENFANT. NOUS NE REFUSONS PAS QU'ELLE RENDE VISITE A NOTRE ENFANT MAIS EN PRESENCE DE MON EPOUX. ELLE A DEJA PORTE PLAINTE CONTRE NOUS POUR NON PRESENTATION DE NOTRE ENFANT MAIS SOUHAITE EGALEMENT UNE MEDIATION, SON AVOCATE NOUS A CONTACTE A CE SUJET. QUE DEVONS NOUS FAIRE?